

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Sur la même question de privilège, monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais souligner que le ministre se lève pour attaquer mon collègue de Montréal—Sainte-Marie en son absence, ce qui n'est pas tellement coutumier.

Deuxièmement, je ferai remarquer à la Présidence que le ministre a fait des attaques générales sans indiquer de quelque façon que ce soit les termes précis qu'aurait à son avis employés mon collègue pour l'insulter. Alors, je pense que la Présidence ne devrait pas accepter que l'on fasse des attaques en bloc, sans préciser de quoi il s'agit; cela ne s'est jamais fait.

[Traduction]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je réponds d'emblée au député, qui affirme que la question de privilège ne peut pas être soulevée quand un député n'est pas à la Chambre, que le ministre est intervenu à la première occasion. Mais si le député a raison, pour éviter la question de privilège sur des échanges qui ont cours pendant la période des questions, on n'aurait simplement qu'à quitter les lieux. Je crois que le ministre a fait ce qu'il fallait.

On peut aussi attendre d'avoir en main la transcription ou que le député concerné soit disponible pour soulever la question de privilège. Mais je doute qu'elle ne soit pas recevable, dans ce cas-ci, tout simplement parce que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a quitté la Chambre.

[Français]

M. le Président: L'honorable député a soulevé un point important, une plainte concernant le langage de l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Malheureusement, il est impossible pour la Présidence d'entendre exactement les mots qui font le sujet de la plainte, mais naturellement, quand le ministre et aussi, je pense, quelques autres députés ont entendu quelques mots qui sont clairement une question d'agitation, en conséquence . . .

[Traduction]

. . . peut-être pourrais-je relire la transcription de nos délibérations, et au besoin, entendre le député de Montréal—Sainte-Marie par esprit de justice. Pour l'instant, les députés voudront bien me permettre de revoir la transcription. J'en reparlerai à la Chambre en temps opportun.

Je signale à la Chambre que le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) m'a donné préavis qu'il soulèverait la question de privilège. Si je ne m'abuse, le secrétaire parlementaire interviendra, ce qui pourrait nous faciliter les choses. Je vais entendre maintenant le député.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INCLUSION DE RENSEIGNEMENTS ERRONÉS DANS LA RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU FEUILLETON

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une question inscrite au *Feuilleton* à laquelle on a répondu hier. Il s'agit de la question n° 95 inscrite au nom du député de Skeena (M. Fulton) et qui se lit comme suit:

Au cours de la période du 4 septembre 1984 au 4 mars 1987, des députés ont-ils voyagé à l'étranger aux frais, en totalité ou en partie, de ministères du gouvernement du Canada et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quels étaient a) le ministère concerné, b) l'objet, c) la destination, d) le coût de chaque voyage?

• (1510)

Dans la réponse, monsieur le Président, on a parlé notamment de dépenses de 25 721 \$ que j'aurais faites dans le cadre de ma participation à la 41^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des voix: C'est honteux!

Une voix: Un «libéral» prodigue type.

Une voix: On pourrait penser qu'il s'agissait du premier ministre, pour faire des dépenses aussi folles.

M. MacLellan: J'aimerais bien que le gouvernement me donne tout cet argent pour une semaine, mais je peux vous assurer que si j'ai dépensé tout cet argent en une semaine, il va falloir que je fasse agrandir mes garde-robes.

Je peux en rire maintenant, mais cela ne m'a pas beaucoup amusé ce matin, lorsque cette nouvelle a fait les manchettes d'un bout à l'autre du pays. Cela m'a fort inquiété, ainsi que ma famille et mes électeurs.

Mes collaborateurs ont téléphoné au ministère des Affaires extérieures à ce sujet, et on leur a répondu alors que c'était regrettable, que manifestement on m'avait pris pour un autre député dont les dépenses totales s'étaient élevées à 25 720 \$. Cependant, même dans la confusion, on m'a quand même attribué 1 \$ de plus qu'à l'autre député en question.

C'est une question fort grave, monsieur le Président, lorsqu'on permet que ce genre de renseignements erronés circulent. Cela ne peut que nuire à la réputation des députés et les mettre dans l'embarras ainsi que leur famille et leurs électeurs. Il faut veiller à ce qu'il y ait davantage de rigueur dans la compilation et la divulgation de ces renseignements.

Je considère que les députés, la presse et les Canadiens ont le droit d'être au courant. Tout ce que je demande, c'est qu'on leur transmette des renseignements exacts.